

WCC-2012-Rec-148-FR
Aires protégées de montagne

SACHANT que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, à Rio de Janeiro, a mis les mots « développement durable » sur le devant de la scène internationale de manière spectaculaire, si bien qu'ils sont devenus un objectif pour la société et un mantra essentiel ;

NOTANT que cette conférence, à l'unanimité, a présenté un chapitre 13 : « *Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes* » ;

CONSTATANT que les aires protégées de montagne des diverses catégories de l'UICN offrent la meilleure protection pour la diversité biologique, la stabilité des sols, une très bonne qualité des eaux, très réglementée, le piégeage du carbone, que nombre d'entre elles sont des sites sacrés de montagne ou ayant une valeur culturelle, et qu'elles offrent des possibilités remarquables pour les loisirs et le tourisme, plus que n'importe quel autre type d'écosystème ; *et de ce fait, actuellement*, que les aires protégées de montagne sont considérées comme apportant une contribution significative au développement durable des montagnes ;

NOTANT PAR AILLEURS que la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN était largement représentée lors de l'élaboration du chapitre 13 et du programme qui lui a fait suite dans l'Action 21, ainsi qu'au sein du groupe des organisations chargées de mettre en œuvre le chapitre sur les montagnes ;

CONSCIENT qu'aujourd'hui, dans le dialogue sur le développement durable des montagnes entre les organisations des Nations Unies, les gouvernements nationaux et la plupart des bailleurs de fonds, il n'est pas fait état du rôle des divers types d'aires protégées qui contribuent, grâce à leurs services écosystémiques d'une grande valeur économique, au développement durable, en particulier s'agissant de l'eau et de la diversité biologique, ainsi que grâce à l'écotourisme ; et

NOTANT AVEC UNE GRANDE INQUIÉTUDE que les mots « aires protégées de montagne » ne figurent plus dans le vocabulaire lorsqu'on parle de l'utilisation des sols; par exemple, dans la dernière publication de la FAO « *Why invest in Sustainable Mountain Development* » (Pourquoi investir dans le développement durable en montagne) (2011) il est à peine fait mention des aires protégées, et dans les documents préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, cette année, il n'en est même pas question ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. CONFIRME le rôle unique et significatif joué par les aires protégées officielles quant à l'utilisation des terres et de l'eau et au développement, et donc au bien-être des humains.
2. INVITE les organisations des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds à reconnaître, tout particulièrement face au changement climatique, que les montagnes conservées dans leur état naturel et gérées avec soin, en particulier dans les parcs nationaux, les paysages protégés, les aires réservées à de multiples usages, les réserves de la biosphère, les aires de conservation des communautés, et autres, contribuent puissamment au développement durable.
3. RECOMMANDE FORTEMENT, en raison de la sensibilité particulière des montagnes aux effets des changements mondiaux, que la création d'aires protégées de montagne,

leur agrandissement, leur connexion par des corridors, passent au premier plan des réflexions générales, de la planification et des politiques d'utilisation des terres et de l'eau.

4. INVITE la Directrice générale à mettre l'accent sur la création, l'agrandissement et la connectivité des aires protégées de montagne dans le *Programme de l'UICN pour 2012-2016*.